

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **28 MARS 2023**

**Nombre de conseillers**

- en exercice	14
- présents	14
- votants	14
- absents	
- exclus	

Date de convocation :  
21/03//2023  
Date d'affichage :  
21/03/2023

**Objet**  
**7.5 SUBVENTIONS 2023 AUX  
ASSOCIATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Étaient présents :** Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Josiane DURAND

Madame le Maire propose de reconduire les mêmes montants que l'année dernière à savoir 100€ par association.

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'octroyer les subventions annuelles aux associations suivantes :**

- Comité des Fêtes :	100 €
- Tennis ATM :	100 €
- FNACA :	100 €
- Club Amitié :	100 €
- Gymnastique Volontaire :	100 €
- Association syndicat agricole	100 €
- Sou des Ecoles :	100 €
- Fourchette et vieux pistons	100€

La secrétaire de séance  
Mme Durand Josiane



Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 28/03/2023  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

